

ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROGRAMMATION FEDER-FSE-IEJ 2014-2020

CONNAÎTRE
les programmes européens
2014-2020



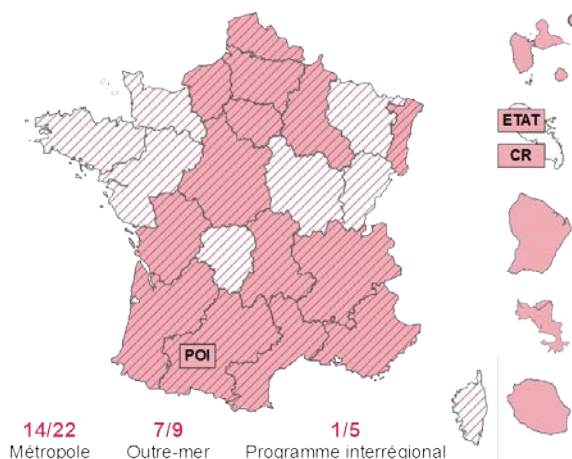
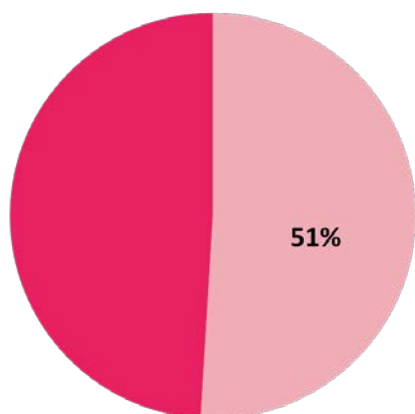
Objectif thématique 8 : emploi

Analyse quantitative

Mars 2017

24 programmes opérationnels (PO) ont prévu de programmer des opérations au titre de l'OT8 sur la période 2014-2020

Taux de programmation (UE) de l'OT8



- PO ayant prévu de programmer au titre de l'OT8
- PO ayant programmé au titre de l'OT8
- PON FSE

Synthèse financière FEDER-FSE au titre de l'OT8

Maquette (millions d'€)				Programmé (millions d'€)				Nombre d'opérations	
UE		CPN*		UE		CPN		FEDER	FSE
2 396		1 432		1 221		766			
FEDER	FSE-IEJ	FEDER	FSE-IEJ	FEDER	FSE-IEJ	FEDER	FSE-IEJ	8	2 680
48	2 348	54	1 378	1,2	1 220	2	764		
3 829				1 987				2 688	

PON FSE (OT8)

Maquette (millions d'€)		Programmé (millions d'€)		Nombre d'opérations	Taux de programmation
UE	CPN	UE	CPN		
1 103	983	408	542	1075	34%
2 086		950			

IEJ (POR** et PON***)

Maquette (millions d'€)				Programmé (millions d'€)				Nombre d'opérations		Taux de programmation	
UE		CPN		UE		CPN		POR	PON	POR	PON
POR	PON	POR	PON	POR	PON	POR	PON				
190	432	76	38	217	455	87	44	512	438	114%	106%
622		113		673		130		1050		108%	
735				803							

*contrepartie nationale ** Programmes opérationnels régionaux *** Programme opérationnel national IEJ

Source : autorités de gestion FEDER-FSE au 31 mars 2017 – hors coopération territoriale européenne.

Contact : mae@cget.gouv.fr – www.europe-en-france.gouv.fr

Priorités d'investissement (Pi) OT8 « Emploi »	Quelles régions ?	Part de la priorité d'investissement dans le montant UE en maquette de l'OT8	Montants programmés par priorité d'investissement
	<p>■ PO ayant prévu de programmer au titre de la Pi</p> <p>■ PO ayant programmé au titre de la Pi</p> <p>▨ PON FSE</p>		<p>■ Montant UE maquette pour la période 2014-2020</p> <p>■ Montant UE programmé au 31 mars 2017</p>
FEDER			
(8a) Soutenir la création de pépinières d'entreprises ainsi que l'aide à l'investissement en faveur des indépendants, des microentreprises et de la création d'entreprises.			
(8b) Favoriser une croissance propice à l'emploi par le développement d'un potentiel endogène dans le cadre d'une stratégie territoriale, y compris la reconversion des régions industrielles en déclin ; amélioration de l'accès aux ressources naturelles et culturelles spécifiques et de leur développement.			
FSE			
(8i) Favoriser l'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives, également grâce à des initiatives locales et au soutien à la mobilité professionnelle.			
(8ii) Encourager l'intégration durable sur le marché du travail des jeunes, en particulier sans emploi, qui ne sont pas en études ni en formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse.			

▨ PON IEJ

Priorités d'investissement (Pi) OT8 « Emploi »	Quelles régions ?		Part de la priorité d'investissement dans le montant UE en maquette de l'OT8	Montants programmés par priorité d'investissement	
	■ PO ayant prévu de programmer au titre de la Pi	■ PO ayant programmé au titre de la Pi		■ Montant UE maquette pour la période 2014-2020	■ Montant UE programmé au 31 mars 2017
(8iii) Soutenir l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises.					
(8v) Favoriser l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs.					
(8vi) Promouvoir le vieillissement actif et en bonne santé.					
(8vii) Accompagner la modernisation des institutions du marché du travail, telles que les services publics et privés de l'emploi, pour mieux répondre aux besoins du marché du travail, y compris en favorisant la mobilité professionnelle transnationale.					

à noter !

- ➔ Tous les programmes opérationnels qui ont prévu de programmer au titre de l'OT 8 ont programmé au moins une opération sur cet objectif.
- ➔ Plusieurs programmes ont dépassé le montant prévu sur cet objectif thématique : c'est le cas des PO Auvergne, Haute-Normandie et Picardie.



Objectif thématique 8 : emploi

Analyse qualitative

Données au 31 décembre 2016

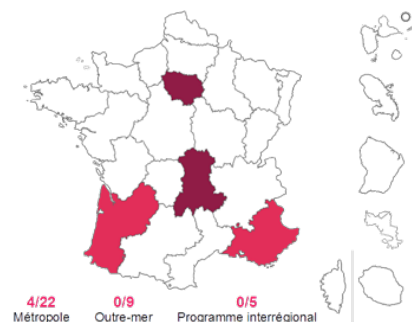
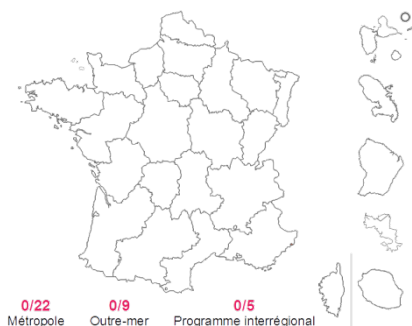
Les données présentées ci-dessous ont été extraites du système d'échange de données électroniques entre les États membres et la Commission européenne (Portail SFC). Il s'agit des informations transmises par les autorités de gestion au 31 décembre 2016, sur l'état d'avancement de la programmation FEDER-FSE 2014-2020, relevant de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi», au titre de l'OT8.

Quoi ?

Principaux domaines d'intervention¹ couverts par les opérations programmées au titre de l'OT 8

Intégration durable sur le marché du travail des jeunes, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse	1271 opérations	868M€	92% du montant total programmé*
Adaptation des travailleurs, des entreprises et des chefs d'entreprise au changement	509 opérations	685M€	
Emploi indépendant, entrepreneuriat et création d'entreprise	677 opérations	191M€	

Comment ?



Forme de financement

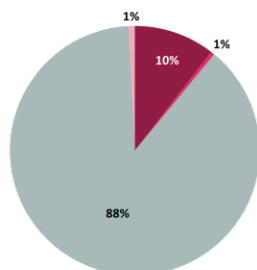
Subvention non-remboursable	2 894 opérations	1 900M€
Subvention remboursable	-	-
Capital-risque et fonds propre	-	-
Prêt	-	-
Garantie	-	-
Non-renseignée	-	-

Mécanisme d'application territorial

→ 11 opérations programmées dans le cadre d'approches territoriales intégrées pour un montant de 2,83M€.

Investissement territorial intégré dans le domaine urbain	8 opérations	1 584M€
Autres approches intégrées pour un développement urbain durable	3 opérations	1 246M€

Où ?



Montants programmés (UE+ CPN)

Type de territoire

Grandes zones urbaines (264 opérations / 200M€)
Petites zones urbaines (41 opérations / 9M€)
Zones rurales (39 opérations / 16M€)
Non-renseigné (2 552 opérations / 1 684M€)

* Montant total programmé (UE + contrepartie nationale)

¹ catégorie d'intervention : nomenclature issue du règlement d'exécution n°215/2014, spécifiant le type de projet sélectionné et utilisée pour les statistiques de l'UE.